



LA **PLAINE**
DES PALMISTES

Affaire 04-060422
Budget Principal ville –affectation du résultat constate au
compte administratif 2021 sur le budget 2022

NOTA. / . Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la
convocation avait été faite le 31 mars 2022 et que le
nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de
présent(s) est de : **22**

Absents : 6

Procurations : 01

Total des votes : 22

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu
valablement délibérer



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU SIX AVRIL
DEUX MILLE VINGT-DEUX

L'an deux mille vingt-deux le **SIX AVRIL** à **DIX-SEPT
HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des
Palmistes dûment convoqué par Monsieur le
Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses
séances sous la Présidence de Monsieur PAYET
Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE
1^{ère} adjointe – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème}
adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina
DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean-Claude DAMOUR
6^{ème} adjoint - Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème}
adjointe – François FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème}
adjoint – Sonia ALBUFFY conseillère municipale –
Micheline CLAIN conseillère municipale – Erick
BOYER conseiller municipal – Sabrina HOARAU
conseillère municipale - Alain RIVIERE conseiller
municipal – Sandra GRONDIN conseillère
municipale – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère
municipale – Elisabeth BAGNY conseillère
municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal
- Victorien JUSTINE conseiller municipal –Jean-
Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle
DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves
VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Luçay CHEVALIER conseiller
municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale
– Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller
municipal – Mélissa MOGALIA conseillère
municipale – BOYER Yannick conseiller municipal
– Sylvie LEGER conseillère municipale

PROCURATION(S) : Jean Yves FAUSTIN 2^{ème}
adjoint à Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint

Affaire 04-060422

Budget Principal ville –affectation du résultat constate au compte administratif 2021 sur le budget 2022

Le compte Administratif 2021 du Budget Principal, voté le 30 mars 2022, a constaté un résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2021 égal à 756 752,15 €.

Ce résultat de fonctionnement ayant été approuvé, il convient maintenant de l'affecter sur le budget 2022.

L'affectation ne vise que le résultat cumulé de la section de fonctionnement, le solde cumulé d'investissement fait obligatoirement l'objet d'une inscription en dépense d'investissement au compte D001 pour un montant de 115 643,43 €.

Le solde des restes à réaliser d'investissement 2021, reporté sur le budget 2022 s'élève à 696 964,03 €. Compte tenu de ces restes à réaliser, la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

Le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé 2021 selon le tableau d'affectation suivant :

Affectation du résultat constaté au CA 2021	Montants en €
Résultat de fonctionnement 2021 à affecter	756 752,15
Besoin de financement de la section d'investissement	0
Affectation proposée :	
<ul style="list-style-type: none">Affectation en recette en section d'investissement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement	0
<ul style="list-style-type: none">Affectation du solde en section de fonctionnement (inscription au compte 002)	756 752,15

La présidence étant assuré par Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **3 CONTRE** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean Yves VACHER), 1 abstention (Frédéric AZOR), et le maire ne prenant pas part au vote

VALIDE les termes du présent rapport,

VALIDE les propositions d'affectation du résultat 2021 du budget principal sur le budget primitif 2022

AUTORISE le Maire, ou en son absence l'adjoint délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20220406-DCM04-060422-DE
Date de transmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022